

Image not found or type unknown



Cheque de reservation pour location d un appartement

Par **mimib**, le **26/07/2011** à **22:56**

Bonjour, j'ai donné un chèque de réservation pour un appartement de 500 euros correspondant à 1 mois de loyer, libellé ordre d'une SCI le 22 juillet et pour un bail commençant le 15 août. Je n'ai signé aucun contrat, je voudrais annuler cette réservation, ai-je un délai de rétractation et de combien de jours ? Dois-je envoyer une lettre recommandée ou comment puis-je procéder ? Quelles sont mes possibilités de récupérer mon chèque ? Merci pour votre aide. Michèle Begert

Par **mimi493**, le **26/07/2011** à **23:05**

Location vide ou meublée ?